



**L'ART MURAL COMME PILIER DES
QUARTIERS CULTURELS :**
Montréal, la ville aux cent murales

MU

Emmanuelle Hébert et Elizabeth-Ann Doyle, cofondatrices



Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports
Consultation publique sur le projet des Quartiers culturels
20 octobre 2011

Parler des Quartiers culturels, c'est bien plus que de parler de salles de spectacles ou de développement de public, cela implique aussi le soutien d'initiatives culturelles citoyennes et le développement d'une citoyenneté culturelle montréalaise. C'est s'assurer que toutes et tous aient accès à la culture comme spectateurs ET acteurs et c'est travailler à ce que les quartiers deviennent des milieux de vie riche, foisonnants menant à une appropriation de son espace et à une conscience citoyenne et collective. La vision que nous portons souhaite faire de notre métropole une ville exemplaire qui, dans ses gestes et ceux de ses citoyens, intègre réellement dans son code génétique les arts et la culture. Pourquoi? Afin que la créativité qui bouillonne en nous s'incarne au quotidien dans nos quartiers.

Le mémoire qui suit est le reflet de cette vision quant à la nécessaire implantation de quartiers Culturels et quant au rôle de la ville par rapport à ceux-ci. C'est aussi ainsi une présentation de l'expérience de MU et des murales comme action concrète, durable et abordable ayant fait ses preuves depuis cinq ans comme moteur de développement socioculturel et ce, dans une quinzaine de quartiers de la ville¹. Bien sûr, chaque discipline peut témoigner de l'apport positif et durable de la culture sur notre qualité de vie, les réalisations de MU sont une illustration de la manière dont l'activité culturelle d'une ville sert, suscite et soutient l'amélioration de la qualité de vie et l'appropriation de cette dernière dans toutes ses sphères.

Ce mémoire est divisé en 3 sections. Tout d'abord une brève présentation des notions incontournables qui guident ce mémoire et les interventions de MU. Puis, une présentation de l'organisme afin de mieux comprendre ses actions et sa présence dans les quartiers. Finalement, une présentation de l'argumentaire et des recommandations concernant plusieurs axes du document de réflexion, basées à la fois sur A) les résultats concrets découlant des interventions de MU à Montréal.

Notions incontournables

La trame de fonds de ce document s'inscrit dans la mouvance de l'Agenda 21 culturel qui vise à inscrire la culture comme 4^e pilier du développement durable. Car bien qu'elle soit un moyen transversal qui contribue déjà à l'atteinte des trois piliers du développement durable, elle constitue avant tout une richesse en soi, qui, comme tout autre système, contribue à notre bien-être collectif maintenant, mais aussi dans le futur.

¹ Quartier latin, Centre-Sud, Mile-End, Jeanne-Mance, Prince-Arthur, Notre-Dame-de-Grâce, Verdun, Petite-Bourgogne, Parc-Extension, Saint-Michel, Villeray, Mercier, Hochelaga

Ce mémoire est aussi ancré dans l'optique de développement d'une citoyenneté culturelle². Cette conception de la citoyenneté dépasse une vision légaliste axée sur les droits. Agissant comme un liant et créatrice de sens commun, la culture construit une identité à la fois personnelle et collective, détermine nos rapports à autrui et permet de repenser son rapport à l'espace public et ultimement notre propre engagement dans notre communauté. Ultimement, le concept de citoyenneté culturelle permet de construire son identité et sa place dans sa communauté via l'accès à la production et à la consommation de la culture. En ce sens, cette dernière est un ingrédient incontournable dans la construction du rôle de chacun dans les affaires de la Cité, en ce sens qu'elle est souvent la porte d'entrée à un rôle plus actif et joue un rôle de ciment social.

Cette conception élaborée entre autres par Christian Poirier de l'INRS³, est basée sur une autre notion centrale dans la philosophie de MU : une approche élargie de la participation culturelle où les paradigmes de cette dernière sont repensés. En effet, la participation active n'équivaut plus à une consommation culturelle, mais plutôt à une participation à la production culturelle, que ce soit à la maison, au centre communautaire ou dans l'espace public. Ainsi, chaque citoyen n'a pas seulement le droit d'avoir accès à la culture, mais aussi celui de transmettre. Le rôle de la Ville et de ses arrondissements est donc élargi et dépasse le cadre d'une protection et mise en valeur du patrimoine, du bâti et des équipements culturels pour inclure sa responsabilité de soutenir de façon plus significative les initiatives privées et populaire, la médiation culturelle et l'art public et éphémère.

En fait, MU souscrit à la conception de Quartiers culturels défini non seulement en terme de participation culturelle, mais plutôt en terme de vitalité culturelle.⁴ En ce sens, il lui semble évident que l'utilisation des espaces publics doit être repensé, amélioré et facilité afin de répondre aux idées des citoyens qui se les approprient. C'est aussi l'intégration de la notion d'être en action vs en réaction. Dans le cas qui nous préoccupe soutenir les initiatives des citoyens et apporter du beau dans le quotidien des gens.

Ce cadre et ces convictions sont basés sur la reconnaissance des résultats et de l'apport positif, direct et efficace de l'art mural sur l'appropriation des quartiers par ses résidents et visiteurs, de l'appropriation de lieux de création dans l'espace public par des artistes et des relations développées avec des artistes, du pouvoir d'embellissement et d'œuvres d'art accessibles à tous. Il est aussi ancré dans l'expérience de la philosophie et axes d'intervention de MU : soit la démocratisation de l'art et le développement social.

² Caroline Andrew, Monnica Gattinger, M. Sharon Jeannotte, Will Straw (eds), *Accounting for Culture : Thinking through Cultural Citizenship*, University of Ottawa press, 2005

³ Présentation de M. Christiane Poirier lors du Colloque sur la participation culturelle, 3 octobre 2011.

⁴ Marita Alvarez, allocution au Colloque sur la participation culturelle, idem.

1. PRÉSENTATION DE MU

MU est une entreprise d'économie sociale incorporée depuis octobre 2006 sous la forme d'un organisme à but non lucratif et reconnu comme organisme de bienfaisance depuis 2009. Inspirée par le programme *Mural Arts Program* de Philadelphie⁵, sa mission est de créer et produire des murales ancrées dans les communautés et d'éduquer la population à l'importance de l'art dans l'espace public.

En cinq étés, l'organisme a produit plus de 30 murales dans 7 arrondissements de la ville et treize quartiers⁶. Il a employé plus de 25 artistes-muralistes professionnels. De plus, une quinzaine d'étudiants en arts visuels ont bénéficié d'emplois d'été dans leur domaine. Il a donné des ateliers d'art mural à plus de 500 jeunes montréalais issus de tous les milieux et a permis à des milliers personnes de contribuer directement à la propreté de leur milieu via des projets de murale en mosaïque. Il a travaillé autant avec les arrondissements (élus et fonctionnaires), les corporations privées, les groupes communautaires, l'Office municipal d'habitation ainsi que le milieu scolaire. À ce titre, il a développé une excellente connaissance de la particularité de la ville et de la culture propre à chaque quartier.

Catalyseur des forces vives, **MU** produit des murales de divers types d'esthétiques, sans en privilégier ou en dénigrer une en particulier. Il aspire à contribuer à la création d'une galerie d'art à ciel ouvert et instigue, par cette action, un processus de changements sociaux. Par la création de murales, MU pose une action directe où tous sont gagnants : propriétaires de murs, ville, résidents et communauté, jeunes et artistes! Comme nous le démontrerons plus loin, cette prémisse s'est avérée juste puisque de ces gestes créateurs ont découlé de nombreux engagements et interventions d'embellissement et d'appropriation basés sur un modèle de concertation et d'intégration au dynamisme déjà existant des milieux d'intervention.

MU base sa philosophie et sa méthodologie autour de deux axes d'intervention complémentaires et reliés qui illustre ces credo : 1 — que le processus est aussi important que le résultat, l'inverse étant aussi vrai! Et que 2 — la murale est un levier pour d'autres changements :

1^{ER} AXE | SOUTIEN ET DÉMOCRATISATION DE L'ART

- Susciter une expérience esthétique dans l'espace public;
- Soutenir des artistes;

⁵ www.muralarts.org

⁶ Pour plus de détails voir le tableau en annexe 1.

- Offrir une vitrine aux artistes;
- Soutenir l'art comme vecteur de transformation;
- Créer des rencontres informelles et ponctuelles entre les citoyens et les artistes

2^E AXE | DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- Poser un geste de propreté et de beauté qui entraîne la revitalisation de secteurs (sentiment de sécurité, d'appartenance, de fierté et embellissement);
- Occuper de l'espace public;
- Impliquer dès le départ de la communauté immédiate (via groupes communautaires, table de concertation, etc.) dans le processus en amont de la création de la murale;
- Offrir aux jeunes à des ateliers d'art mural (volet sensibilisation au graffiti illégal et un engagement citoyen).
- Faire participer les citoyens à des murales en mosaïque (engagement citoyen).

Pour y arriver et avoir un impact réel dans le développement des quartiers et dans sa dimension culturelle au sens large, l'organisme a pu constater que certaines règles d'or doivent être respectées :

- Respect et confiance envers les gens avec qui on travaille, tant les individus que les dynamiques organisationnelles (OBNL, tables de concertation, arrondissements, etc.)
- Prendre le temps de développer des liens et de s'intégrer dans les quartiers;
- Avoir une proximité physique avec le milieu, être accessible;
- Respecter le rythme des gens (être flexible, les apprivoiser, etc.)

MU a un financement mixte par projet qui allie instances gouvernementales, fondations, entreprises privées et divers organismes. En 2011, **MU** s'est mérité le prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce de Montréal comme jeune entrepreneure socialement engagée. En 2010, **MU** s'est vu octroyer le prix INNOVATION CULTURE de Telus. 2008, **MU** s'est mérité deux prix nationaux au Concours Québécois en Entrepreneuriat : le prix d'entreprise d'économie sociale de l'année et le prix d'entrepreneuriat féminin. De surcroît, il aussi obtenu un prix GRAFIKA pour son logotype. En 2007, l'organisme était récipiendaire du prix FORCES lors du Défi de l'entrepreneuriat au Féminin.

Les murales ont ceci de particulier qu'elles permettent à tous de voir des artistes à l'œuvre, de les voir travailler tous les jours durant 6 à 8 semaines, dans la création de ces gestes de beauté. Ce faisant, les liens de confiance et l'appropriation de l'œuvre, mais aussi de l'équipe artistique, se font au jour le jour. Progressivement, sans brusquerie, ni obligations l'espace public est transformé tout comme ses citoyens! En fait, l'expérience de MU sur le terrain témoigne de la force d'une médiation culturelle naturelle et organique qui complète une médiation structurée qui rejoint généralement un nombre plus restreint de citoyens. MU a pu expérimenter les deux formes de médiation et reconnaît la force de ces expériences.

LE CAS DE PARC-EXTENSION :



La murale réalisée au chalet du parc Howard dans Parc-Extension témoigne de l'importance de permettre aux deux de cohabiter. Ce projet a été développé dans le cadre d'un programme de médiation culturelle *Hors les murs* où l'artiste Carlito Dalceggio a peint en entier un chalet de parc. Ce programme incluait une série de 6 ateliers en art mural avec des jeunes de 18-25 ans de l'organisme X-Art qui culminait en la participation physique de ceux-ci à la murale. Ce projet a connu un succès important car au-delà des jeunes ciblés dans le cadre du programme formel de médiation culturelle, la proximité physique de l'artiste qui travaillait au niveau de la rue, sa présence pendant deux semaines et l'occupation du parc ont créé une synergie où des dizaines de résidents ont participé à la réalisation de la murale, soit en peignant, soit en discutant avec l'artiste et l'appropriation de l'œuvre et l'âme du parc ont été transformés. Ainsi, le succès de ce projet dépasse la notion de participation culturelle (bien qu'il soit un succès) pour inclure la notion de vitalité culturelle en créant une vibration, un happening qui transcende les cultures et les générations et où la force de l'œuvre terminée perdure une fois l'artiste parti. Les témoignages de jeunes et moins jeunes, issus des communautés haïtiennes ou Sud-asiatiques témoignent de l'appréciation, non pas de l'œuvre en tant que telle car le consensus est impossible, mais du geste et de l'intention. Ce projet a su créer un espace public commun d'échange et de création, touchant les gens dans leur quotidien et leur redonnant le respect.



Les murales contribuent à développer le sentiment d'appartenance car leur réalisation interpelle les citoyens et suscite des émotions, même dans le cas où les citoyens ne participent pas directement aux œuvres. Le cas des murales réalisées aux Habitations Jeanne-Mance en est un excellent exemple. MU y intervient depuis maintenant trois ans et l'art public et mural ont transformé ce milieu de vie. Ils l'ont embellit et ont redonné envie aux résidents de l'habiter. Ils ont aussi incité des quidams à explorer et à découvrir ce lieu trop souvent stigmatisé. De plus, les murales collectives en mosaïque permettent aux résidents de participer concrètement à l'embellissement de leur environnement et de retrouver une dignité à la fois dans leur capacité et dans le regard de l'autre.

Ces exemples illustrent l'impact positif que la culture peut avoir comme passerelle permettant aux uns aux autres de communiquer, de se reconnaître, de vivre ensemble et d'apprendre à voir autrement; l'art crée donc des espaces de vie vibrants, rassembleurs, stimulants pour les membres d'une communauté.



On touche ici à la particularité et l'essence des murales : la capacité de susciter des émotions chez les citoyens. Bien qu'intangible et immatérielle, cette réalité difficile à chiffrer en statistiques se manifeste par les témoignages au quotidien bien sûr, mais surtout par les changements de comportements et les actions posées en aval. L'art mural, et la culture en général, touche le cœur des gens et sème une graine quant à un changement de perception, de regard sur notre environnement et notre milieu de vie et ultimement sur notre rôle en tant que citoyens d'une cité. Entraînant chez plusieurs des changements de comportement et un sens plus grand d'engagement, redonnant un sens de dignité, les murales apparaissent comme porteuses et garantes de sens et d'impact. Les murales sont des interventions simples et peu coûteuses qui peuvent devenir le déclencheur d'autres interventions par une prise en charge du milieu ainsi qu'un moteur de développement économique via des circuits touristiques. Surtout, elles marquent les lieux et deviennent des repères et des marqueurs de la dynamique culturelle.



LES SAISONS MONTRÉALAISES – Habitations Jeanne-Mance (boul. de Maisonneuve E.)

2. ARGUMENTAIRE ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des impacts des murales peintes à Montréal, il nous paraît fondamental que la Commission, et conséquemment la ville et ses arrondissements, fasse preuve de VISION et de LEADERSHIP. La Ville et ses arrondissements soutiennent déjà ponctuellement la réalisation de murales de différentes esthétiques : fresques, mosaïque et graffiti art. Nous célébrons cette diversité et souhaitons que ce soutien perdure dans le temps car réaliser des murales, c'est :

- Poser un geste marquant cristallisant une mise en valeur des Quartiers culturels
- Susciter une expérience esthétique dans l'espace public;
- Permettre d'être témoin du processus de création;
- Poser une action à faible coût, directe, immédiate, visible et durable;
- Déclencher un processus d'embellissement par une prise en charge du milieu qui accomplit d'autres gestes d'embellissement;
- Modifier les comportements des citoyens par un engagement envers son milieu de vie;
- Diminuer le sentiment d'insécurité.

Historiquement, Montréal a déjà été le cœur de l'art mural au Canada et en Amérique du nord, et ce, grâce à la vision de la ville à l'époque. Nous croyons qu'il est temps de rebâtir cette réputation via les Quartier culturels.

R1- L'organisme souhaite que l'art mural soit reconnu comme geste porteur et qu'il soit intégré dans une stratégie de mise en place de Quartiers culturels.

Le corps du présent document s'articule désormais autour du dossier d'orientation sur les quartiers culturels présenté cet automne par la Ville de Montréal. Les recommandations suivantes faites par MU à cet effet suivent l'arborescence du chapitre 5 sur les pistes de réflexion dudit document.

5.1 L'action culturelle locale :

Il nous apparaît d'abord important de souligner que de nombreux arrondissements sont déjà actifs dans la mise en valeur de la culture comme pilier de leur développement et de leur identité.

Aussi, à la lumière des expériences de l'organisme, il est essentiel que ce plan reflète non seulement la culture locale mais aussi qu'il inclut l'ensemble des divisions à l'intérieur même des arrondissements. À travers ses réalisations, MU a connu toutes les situations possibles : soutenu ou faisant face à des obstacles tour à tour de : l'urbanisme, des permis, de la culture, du développement social, de la propreté, etc. Il faut que l'ensemble des divisions soient partie prenante de ce processus afin d'assurer une cohérence et de faciliter la mise en place des initiatives liées au développement des Quartiers culturelles. Cela doit être élaboré dans une approche inclusive.

R2- Les plans d'action culturels locaux doivent se faire dans la continuité et ne pas se superposer à d'autres plans et multiplier ainsi inutilement les instances décisionnelles.

R3- Les plans d'actions culturelles locaux doivent être inclusifs de l'ensemble des acteurs et dépasser un cadre uniquement culturel pour inclure les divisions tel que l'urbanisme, travaux publics, l'aménagement, les parcs, les développement social, etc.

Chaque arrondissement ayant non seulement sa culture mais aussi son cadre règlementaire distinct, il peut être très ardu pour les organismes ou les initiatives privées basées sur le travail bénévole ou sans ressources de s'y retrouver. Réussir à parler à la bonne personne pour obtenir les bons règlements relève quelques fois de l'exploit ou d'un acharnement improductif! D'autres part, le coût de certains permis, les limites d'affichages, les règlements d'occupation de l'espace public, etc. peuvent en décourager plus d'un. MU doit faire face constamment à des freins, des situations kafkaïennes où les dossiers sont reportés de fonctionnaires à fonctionnaire, des pertes de temps et d'énergie à trouver les bonnes réponses selon les départements, etc.

R4- Repenser le cadre règlementaire afin d'alléger la lourdeur de la réglementation et le rendre plus accessible afin de faciliter les initiatives privées et individuelles ou collectives, particulièrement dans l'espace public.

LE CAS DE CERTAINS ARRONDISSEMENTS:

Il nous semble important de souligner que certains arrondissements ont modifié leur réglementation lié à l'art mural afin d'en faciliter la mise en œuvre. Par exemple, en 2009 le Plateau-Mont-Royal modifiait son règlement afin d'émettre sans frais des permis d'occupation du domaine public à tout OBNL souhaitant réaliser une murale; le Sud-Ouest adoptait en juin dernier un règlement permettant la réalisation de murales sur un mur de briques moyennant une demande particulière et certaines modalités. D'autres ont créé un guichet unique, tel Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension où la ligne de communication est claire et efficace entre les différentes divisions. Certaines divisions, notamment l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun, ont aussi intégré la culture dans leur projet d'aménagement d'espaces publics, en témoigne la murale réalisée par MU en 2011 dans le futur parc Philippe-Zotique-Millette.

5.2 La promotion et l'animation

Les activités de l'organisme touchent particulièrement ce point, tant par leurs thèmes possibles (mise en valeur de l'histoire et du patrimoine), leur impact (circuit culturel) que leur nature (médiation culturelle). L'appropriation de l'espace public par les citoyens a un impact positif sur la qualité du milieu de vie, le sentiment d'appartenance, de sécurité, etc. L'engouement pour les projets de ruelles vertes, les spectacles et fêtes de quartier, les activités culturelles du milieu scolaire et parascolaire, etc. nous apparaît comme une vitalité des quartiers qu'il faille soutenir davantage.

5.2.1 La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine

Les murales sont des moyens efficaces et saisissants de la mise en valeur de l'histoire culturelle d'un arrondissement et de la commémoration d'événements ou de personnes ayant connu un impact important et faisant la richesse d'un environnement.

MURALES – HOMMAGE AUX BÂTISSEURS CULTURELS:

MU a amorcé en 2010 une série de murale mettant en valeur l'apport de nombreuses personnalités et institutions culturelles ayant eu un impact important sur notre société. Ces murales peuvent aussi s'intégrer dans des places publiques existantes ou à venir et contribuer à la richesse de la mémoire et du patrimoine tout en mettant en valeur des modèles. La requalification de la Place Paul-Émile Borduas au quartier latin par la réalisation de deux murales; la murale célébrant les cinquante ans de l'École nationale de théâtre ou encore la murale en hommage à Oscar Peterson dans la Petite-Bourgogne sont des exemples probants de mise en valeur de l'histoire, ayant un impact direct sur la vie des gens. L'exemple d'Oscar Peterson a aussi un écho au niveau de la fierté des résidents de la Petite-Bourgogne, dont peu connaissait le lien avec M. Peterson.

R5- Utiliser l'art mural comme moyen de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine

5.2.2. Les circuits culturels :

De nombreuses expériences internationales ont démontré la force d'attraction de l'art public, éphémère, mural ou urbain auprès des touristes et résidents des villes. En effet, les circuits de toute forme prennent vie à Lyon, Dublin, Paris, Chicago, New York, Philadelphie, etc. car ils deviennent d'excellents prétextes non seulement pour admirer des œuvres d'art diverses, mais surtout pour découvrir les quartiers sous un autre œil. Montréal ne devrait pas faire exception puisqu'elle fourmille d'œuvres fortes, originales, multiples! De surcroît, de telles expériences contribuent à rehausser

l'identité culturelle des quartiers, permettant en second lieu un développement de l'industrie touristique. Dans toutes les villes où l'art est présent dans la rue, il contribue au développement économique de cette dernière.

R6- Soutenir les organismes dans la mise en place de circuits via des partenariats avec des organismes tel l'Autre Montréal, Tourisme Montréal, ou le Conseil des arts de Montréal. Par exemple, où l'art mural sert de lien pour découvrir les Quartiers culturels; intégrer ces œuvres dans les circuits qui dépassent le cadre culturel, par exemple la promenade verte.



EX : Visite des murales du Quartier Latin

5.2.5 La médiation culturelle :

Tel que mentionné au début de ce mémoire, MU a établi certaines règles d'or afin de favoriser le succès d'activités de médiation. L'organisme a aussi tenu des activités de médiation en partenariat avec des organismes et avec des arrondissements. Ce type d'activité est porteur et riche de sens, en autant que les ressources humaines et financières suivent. L'exemple de Villeray-Saint-Michel est probant en ce qu'il a engagé un agent culturel dont c'est l'unique travail. L'arrondissement a d'ailleurs gagné de nombreux prix pour son programme *Hors les murs*. Contrairement aux programmes de médiation culturelle qui sont accessibles aux organismes uniquement, l'agent culturel pourrait agir comme lien avec la communauté.

R7- Que les arrondissements se dotent d'une personne-ressource dont l'unique tâche serait de soutenir les initiatives culturelles citoyennes locales, ainsi que le volet de médiation culturelle. Cette personne agirait comme agent d'information, de liaison, de médiation et plus généralement comme défenseur de ces initiatives.

R8- Que les budgets pour les programmes de médiation culturelle soit maintenus et augmentés

R9- Que les critères d'évaluation des demandes et indicateurs de réussite des projets intègrent les concepts liés à la citoyenneté culturelle, tel que le font les Pays-bas.

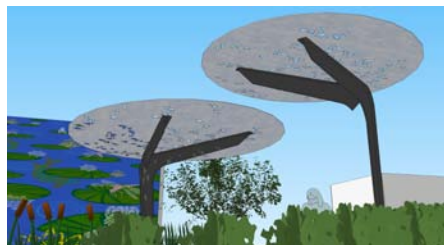
5.3 Aménagement et transport

5.3.1 Espaces publics, places, rues et corridors piétonniers

MU est interpellé par la question des espaces publics, car elle est au cœur de ses interventions. Il nous semble évident qu'ici le lien avec les divisions d'arrondissements et acteurs intervenant en aménagement et en urbanisme est incontournable. La recommandation R10 nous apparaît d'autant plus valable car elle associe dès le départ ces acteurs au plan d'actions culturelles local.

LE CAS DE VERDUN:

L'expérience de MU dans Verdun démontre la possibilité d'intégrer dès le départ les arts dans l'élaboration d'une place publique. Créant un îlot de fraîcheur, l'arrondissement a intégré une murale dans le budget même du futur parc. Les architectes et paysagistes ont travaillé de concert avec les artistes Roadsworth et Philippe Allard et se sont mutuellement inspirés et nourris pour créer un résultat final beaucoup plus fort. C'est uniquement en intégrant des acteurs de la société civile et des divisions municipales en amont des futurs projets qu'une réelle intégration de la culture peut se faire. Il faut sortir d'une conceptualisation du travail en silo.



Intégrations : Lemay-Michaud, architectes

R10- Que tout projet d'aménagement, de parc ou de Place implique la participation en amont de représentants de différents secteurs, notamment la culture.

La notion d'espaces publics doit dépasser une compréhension basée uniquement sur la dichotomie institutionnelle qui identifie domaine privé/public. Elle doit aussi intégrer une vision plus organique, soit observer comment les citoyens investissent l'espace public autour des œuvres d'art, que ces dernières soient sur le domaine public ou privé. L'un des changements de comportement les plus intéressants noté par MU est l'impact des murales sur les propriétaires des lieux. Ainsi, des propriétés privées dont l'entretien et la devanture laissaient à désirer se sont métamorphosées suite à la réalisation d'une murale. Une autre conséquence des œuvres est l'implication d'organismes, institutions publiques ou parapubliques qui réaménagent les parages devant une nouvelle œuvre murale. En embellissant l'espace public par la réalisation de murales, MU a pu constater les changements suivants :

L'ART MURAL COMME LEVIER DE CHANGEMENT :

1. Diminution du vandalisme sur le domaine privé/public (graffitis)
2. Arrêt des dépôts de déchets illégaux
3. Réfection de propriétés privées
4. Plantations de végétaux
5. Requalification du mobilier urbain
6. Entretien des espaces publics
7. Diminution du sentiment d'insécurité (éclairage)
8. Contribution à rendre plus propres les artères commerciales



5.4 Les immobilisations :

5.4.1. Art public

Il faut d'abord dire que l'art mural est exclu du programme municipal d'art public à cause de plusieurs défis, notamment car il est souvent réalisé sur des édifices privés. Un autre défi à la base même du financement de ce type de projet est le statut non-reconnu de nombreux artistes de la scène de l'art urbain ou graffiti qui ne répondent pas aux critères édictés par la politique sur le statut des artistes professionnels. Nous ne remettons pas en cause cette politique, mais croyons que les artistes émanant de la culture graffiti ou art urbain doivent aussi être reconnus. Ils ne sont bien sûr pas les seuls à réaliser des murales, les artistes travaillant avec MU ont en majorité leur statut. Or, cette forme d'art connaît un engouement à Montréal et à l'échelle internationale. Il est essentiel qu'elle soit soutenue et que les artistes qui la pratique soit reconnus. De nombreuses villes, soit Lyon, Philadelphie, Rio de Janeiro ont développé cette marque touristique et culturelle chacune à leur manière et nous croyons que la Ville de Montréal aurait intérêt à développer la sienne de façon structurée et encadrée. À cet égard, nous avons déjà recommandé dans un mémoire déposé à la Commission sur les services aux citoyens, plan quinquennal de propreté 2012-2017 la création d'un programme formel d'art mural. Cette recommandation a d'ailleurs été retenue par la Commission.

Lors de la Commission sur la politique de l'art public se trouvait l'engagement 8, soit « mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière. » (p.16). Nous sommes toujours en accord avec l'impact positif de ce type d'art public qui affirme la vitalité artistique d'une ville et marque l'imagination. L'art public doit être diversifié pour être vivant et il est nécessaire de trouver une façon structurante de soutenir les installations éphémères tel que les murales, mais qui les dépassent aussi. Cet engagement est primordial pour les organismes et artistes qui travaillent dans ce domaine. Il assure une plus grande facilité dans la mise en œuvre des projets. Il nous semble primordial qu'une stratégie particulière pour l'art mural soit développée. Conséquemment, et afin d'assurer une cohérence avec les autres engagements, il nous semble que cet engagement doit être élargi afin d'inclure les installations qui seraient aussi sur le domaine privé. *L'initiative Art public* développée ponctuellement en 2007 entre la Ville centre et les arrondissements permettant un investissement partiaire jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ par chaque partie a été salubre dans le développement local de l'art public et devrait être reconduite.

R11- Mettre sur pied un programme d'art éphémère qui reconnaît les œuvres réalisées sur le domaine privé.

R12- Reconduire le programme Initiative Art public.

R13- Ajuster les critères d'évaluation des demandes pour reconnaître les spécificités de l'art mural (reconnaissance des artistes issus de l'art urbain, intégration de critères reconnaissant leur apport socioculturel, etc.).

Afin de financer ce programme, **MU** recommande l'adoption d'un règlement qui permettrait de monter un fonds de soutien à l'art éphémère à partir d'un prélèvement d'une licence annuelle émanant des revenus imposés aux publicités publiques affichées dans la ville et destinées spécifiquement à l'art public. Cette pratique renouvelée du pollueur-payeur (pollueur visuel-payeur culturel (!) a été adoptée à Toronto sous l'appellation *Beautiful City Billboard Fee*. Différentes applications peuvent exister : une taxe directe, un pourcentage des revenus déjà engagés par les arrondissements dédiés uniquement à l'art public, etc.

R15- Faire adopter par le conseil municipal une réglementation de licence d'embellissement de la ville qui s'applique aux panneaux publicitaires et qui soit redistribué aux arrondissements dans un budget dédié au développement des Quartiers culturels via des œuvres d'arts public et éphémères.

Quant à favoriser un enrichissement du paysage artistique des quartiers culturels et au rôle des citoyens et entreprises dans le choix et l'installation des œuvres d'art, il nous semble que les critères d'évaluation et de sélection incluent la notion de citoyenneté culturelle et que l'évaluation du programme d'art public dépasse l'approche quantitative. Il faut intégrer les notions d'appropriation de ces œuvres par la population montréalaise, de fierté, de connaissance des œuvres, de résonance. Bien que difficile à évaluer, il nous semble que ces questions devraient faire partie de toute évaluation et toute conception de l'art public. L'expérience de **MU** a démontré qu'un certain nombre d'éléments peuvent indiquer une bonne intégration ou non de l'œuvre. La communauté environnante connaît-elle l'œuvre? L'œuvre est-elle marquée par un tag? Le lieu de l'œuvre est-il plus achalandé? Etc.

C'est une sensibilité essentielle pour quiconque souhaite améliorer le cadre de vie. Il est évident que le rapport à l'art est personnel. Chaque individu a une appréciation différente et personnelle d'une

œuvre. Cependant, il a été démontré autant dans la littérature⁷ que dans les expériences internationales et montréalaises que les œuvres en art public qui démontrent une préoccupation de la communauté environnante tant dans la conception que la production, ont un impact positif et sont mieux intégrées dans la vie quotidienne des gens

En opposition, une approche *Top-bottom* où une œuvre est parachutée dans un environnement donné est moins comprise, donc souvent appréciée. Nous tenons à souligner à cet égard l'ouverture et la sensibilité du bureau d'art public à cette démarche, notamment dans le cadre de la future œuvre d'art aux Habitations Jeanne-Mance.

R15- Intégrer systématiquement une sensibilité à la communauté et l'environnement qui intègre les œuvres d'art public.

MU tient cependant à insister à nouveau sur le fait que si la participation culturelle doit être repensée dans une nouvelle optique d'acteur passif/actif et que les citoyens doivent être à la fois consommateurs et producteurs, il faut toutefois éviter le piège du consensus populaire dans le choix des interventions artistiques. Le consensus est un principe utopique, qui plus est peu souhaitable, en ce qui concerne l'art dans l'espace public. Nous devons continuer de mettre en valeur la force et l'expertise des artistes eux-mêmes. Les Quartiers culturels ne doivent pas devenir des lieux de consensus, de convenu et de normes. Il s'agit ici d'un équilibre fragile entre la créativité des artistes professionnels et la contribution des citoyens. Il apparaît clair pour MU que des espaces communs doivent être préservés pour la culture underground, marginales et que les artistes qui la pratiquent ne doivent pas être évacuées de l'équation, ni être obligées d'entrer dans des cases ou dans une logique institutionnelle.

Le rôle des artistes est crucial puisque ce sont souvent à travers leurs perceptions, leurs yeux ou leurs mots que nous évoluons, étant confrontés à des œuvres ou visions qui parfois nous bouleversent, nous choquent ou réveillent des émotions.

5.4.2 Ateliers et résidences pour artistes

A la lumière du point précédent, il nous apparaît crucial qu'une ville composée de quartiers culturels sera une ville qui aménage et protège des logements et/ou des lieux de productions pour ses artistes. En effet, des quartiers à connotation culturels ne se définissent pas seulement comme des quartiers possédant des institutions de diffusion culturelle. Pour MU, un quartier culturel sera celui qui est investi par la culture, non pas au sens de consommateur mais bien au sens de producteur.

⁷ Voir, Eleonora Belfiore et Oliver Bennett, The social impact of the arts, Palgrave MacMillan, 2008; Commission des biens culturels du Québec, La murale urbaine: pratiques et fonctions, Québec, octobre 2004.

Un vrai quartier culturel sera celui où des créateurs y vivent et y produisent, et où ils peuvent y faire vivre des expériences directes de médiation avec les citoyens.

R16- Que la ville soit proactive dans le dossier des ateliers d'artistes afin d'identifier et protéger des immeubles à vocation culturelle. Des initiatives telles que des exemptions partielles de la taxe foncière et des changements aux règlements sur le zonage devraient être envisagées.

CONCLUSION

Les expériences de MU depuis 5 ans dans différents quartiers de la ville nous ont permis de pouvoir apprécier comment l'expérience de citoyenneté culturelle se vit au quotidien. Ainsi, il nous apparaît clair qu'un quartier culturel doit se définir non pas seulement par la participation des citoyens à ses institutions culturelles. Un quartier culturel doit se définir comme un lieu où les produits culturels et les créateurs de ces derniers sont accessibles et à proximité, au cœur du milieu de vie des gens, et où ceux-ci ont les moyens d'être le moteur même de leur vitalité culturelle.

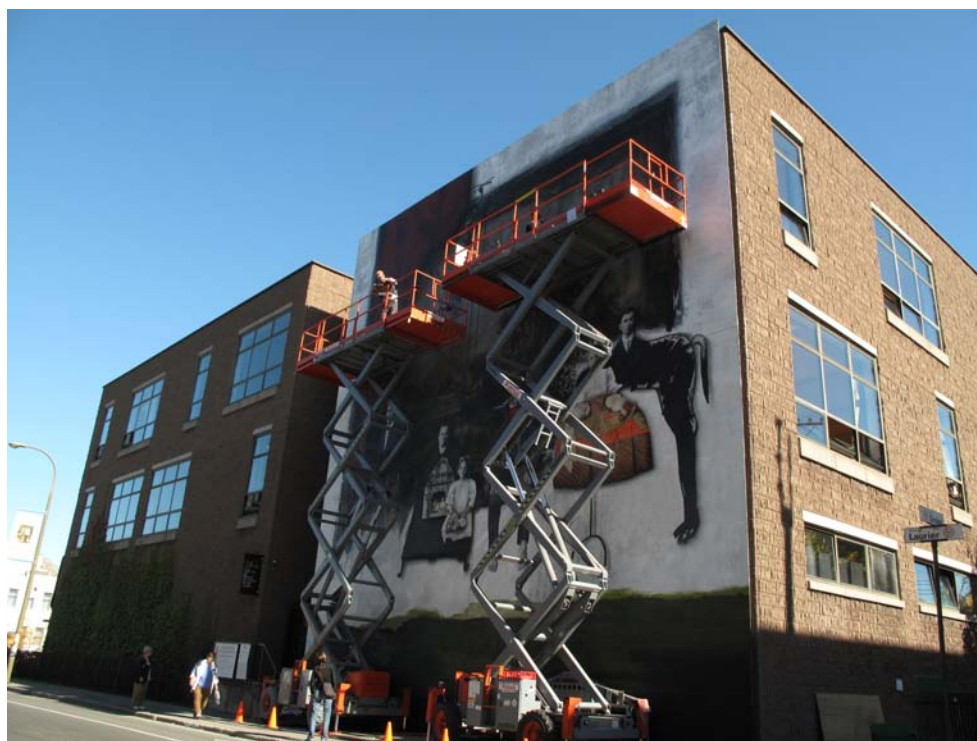
3. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- R1- L'organisme souhaite que l'art mural soit reconnu comme geste porteur et qu'il soit intégré dans une stratégie de mise en place de Quartiers culturels.
- R2- Les plans d'action culturels locaux doivent se faire dans la continuité et ne pas se superposer à d'autres plans et multiplier ainsi inutilement les instances décisionnelles.
- R3- Les plans d'actions culturelles locaux doivent être inclusifs de l'ensemble des acteurs et dépasser un cadre uniquement culturel pour inclure les divisions tel que l'urbanisme, travaux publics, l'aménagement, les parcs, le développement social, etc.
- R4- Repenser le cadre réglementaire afin d'alléger la lourdeur de la réglementation et le rendre plus accessible afin de faciliter les initiatives privées et individuelles ou collectives, particulièrement dans l'espace public.
- R5- Utiliser l'art mural comme moyen de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine
- R6- Soutenir les organismes dans la mise en place de circuits via des partenariats avec des organismes tel l'Autre Montréal, Tourisme Montréal, ou le Conseil des arts de Montréal. Par exemple, où l'art mural sert de lien pour découvrir les Quartiers culturels; intégrer ces œuvres dans les circuits qui dépassent le cadre culturel, par exemple la promenade verte.
- R7- Que les arrondissements se dotent d'une personne-ressource dont l'unique tâche serait de soutenir les initiatives culturelles citoyennes locales, ainsi que le volet de médiation culturelle. Cette personne agirait comme agent d'information, de liaison, de médiation et plus généralement comme défenseur de ces initiatives.
- R8- Que les budgets pour les programmes de médiation culturelle soit maintenus et augmentés
- R9- Que les critères d'évaluation des demandes et indicateurs de réussite des projets intègrent les concepts liés à la citoyenneté culturelle, tel que le font les Pays-bas.
- R10- Que tout projet d'aménagement, de parc ou de Place implique la participation en amont de représentants de différents secteurs, notamment la culture.
- R11- Mettre sur pied un programme d'art éphémère qui reconnaît les œuvres réalisées sur le domaine privé.
- R12- Reconduire le programme Initiative Art public.
- R13- Ajuster les critères d'évaluation des demandes pour reconnaître les spécificités de l'art mural (reconnaissance des artistes issus de l'art urbain, intégration de critères reconnaissant leur apport socioculturel, etc.).
- R14- Faire adopter par le conseil municipal une réglementation de licence d'embellissement de la ville qui s'applique aux panneaux publicitaires et qui soit redistribué aux arrondissements dans un budget dédié au développement des Quartiers culturels via des œuvres d'arts public et éphémères.
- R15- Intégrer systématiquement une sensibilité à la communauté et l'environnement qui intègre les œuvres d'art public.
- R16- Que la ville soit proactive dans le dossier des ateliers d'artistes afin d'identifier et protéger des immeubles à vocation culturelle. Des initiatives telles que des exemptions partielles de la taxe foncière et des changements aux règlements sur le zonage devraient être envisagées.

4. ANNEXE : RÉALISATIONS DE MU (2007-2011)

PROJETS	EMPLACEMENTS	ARRONDISSEMENTS	ARTISTES
2007			
RENCONTRE ENTRE LES CULTURES	C.E.C.R.G. - 4105, 47e rue	VSMPE	Yannick Picard
BOUILLON DE CULTURE	Habitations des Érables 8090 des Érables	VSMPE	Yannick Picard
LE QUARTIER LATIN, AU COEUR DE LA CRÉATION CULTURELLE MONTRÉALAISE	302 Ontario Est	Ville-Marie	Hélène Fleury
2008			
L'ALLÉE ROBERT	Habitations Robert-Papin	VSMPE	Scott Harber
THE SOCIETY FOR THE REFORM OF THE GOLDEN RULE	1755 rue St-Denis	Ville-Marie	Carlito Dalceggio
The KEY TO THE GOLDEN RULE	1689, rue St-Denis	Ville-Marie	Carlito Dalceggio
LA 6E SPHÈRE DE LA CULTURE	Habitations Saint-Georges 7255, Lajeunesse	VSMPE	Dominique Desbiens
L'EUPHORIE DES SAGES - 2012	3 601, rue De Bullion	P-M-R	Carlito Dalceggio
DIVERSITREE	6450, rue Somerled	CDN-NDG	Peru Dyer
2009			
CUADA GOTITA CUENTA	6121, rue Hutchison	Outremont	Julio Cesar Moreno
ENSEMBLE	Centre Patro Le Prevost 7355, av. Christophe-Colomb	VSMPE	Rafael Sottolichio
ISOCÈLE	Centre Patro Le Prevost 7355, av. Christophe-Colomb	VSMPE	atelier nayan
ALL THE MOUNTAINS KNOW ME	2070, rue St-Denis	Ville-Marie	Peru Dyer
RUSH OF FALL	Habitations Jeanne-Mance, 123-143, Maisonneuve Est	Ville-Marie	Phillip Adams David Guinn
WINTER HAZE	Habitations Jeanne-Mance, 235-255, de Maisonneuve Est	Ville-Marie	Phillip Adams David Guinn
DES HORIZONS PASSENT SUR TON VISAGE	St-Jean-sur-Richelieu	N/A	Roger Alexandre
2010			
SPIRALES DES POSSIBLES	Habitations Jeanne-Mance, 200, rue Ontario Est	Ville-Marie	Laurence Petit
LES GRANDS DÉBORDEMENTS	109, rue Dalhousie, Québec	N/A	Paul Béliveau
ACCESIBILIDAD PARA TODOS	1068, Wellington, Ottawa	N/A	Julio Cesar Moreno Peru Dyer
CENT MOTIFS, UN PAYSAGE	440, av. Ball (Parc St-Roch)	VSMPE	Annie Hamel
HOT SUMMER NIGHT	Habitations Jeanne-Mance, 144-154, Maisonneuve Est	Ville-Marie	Phillip Adams David Guinn
ÉCLATS D'IRIS	1700, rue Amherst	Ville-Marie	atelier nayan
MANIFESTE À BORDUAS	1647, rue St-Denis	Ville-Marie	Thomas Csano Luc Saucier
MACHINE CONSCIENTE	450, rue Cherrier	P-M-R	Rafael Sottolichio
PROJET-PILOTE JEUNESSE 5 MURALES GRAFFITI	Villeneuve/Henri-Julien Gilford/Papineau Gilford/de Brébeuf Roy/Coloniale Gilford/Fabre	P-M-R	Reuben Peter-Finley (dir. artistique)
15 ANS DE CIRQUE DU MONDE	8400, 2 ^e Avenue – Cirque du Soleil	VSMPE	Gene Pendon
2011			
PROVOQUEZ LA PAIX	Parc Howard	VSMPE	Carlito Dalceggio
BREATH OF SPRING	Habitations Jeanne-Mance, 270-280, boul. Maisonneuve Est	Ville-Marie	Phillip Adams David Guinn
SPIRALES IMPOSSIBLES	Habitations Jeanne-Mance, 285, boul. Maisonneuve Est	Ville-Marie	Laurence Petit
MANIFESTE À BORDUAS (phase 2)	1635, rue St-Denis	Ville-Marie	Thomas Csano

<i>JAZZ BORN HERE</i>	HLM Îlots St-Martin 1653, St-Jacques	Sud-Ouest	Gene Pendon
<i>VIBRATIONS</i>	HLM Îlots St-Martin 1653, St-Jacques	Sud-Ouest	Laurence Petit
<i>50 ANS DE L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE</i>	360, rue Laurier E. (ÉNT)	P-M-R	Richard Morin Annie Hamel
<i>JOUER</i>	4765, rue Ste-Catherine E. Garage à musique Dr. Julien	Hochelaga-Maisonneuve	Carlito Dalceggio
<i>AIR DE JEUNESSE</i>	4765, rue Ste-Catherine E. Garage à musique Dr. Julien	Hochelaga-Maisonneuve	En Masse
<i>LE MARAIS</i>	De L'Église/Verdun	Verdun	Roadsworth Phil Allard
<i>LE QUAI DES ARTS</i>	Théâtre Espace GO	P-M-R	En Masse
<i>ESPOIR</i>	HLM La Pépinière	Hochelaga-Maisonneuve	Monk.E
<i>LAISSE TA TRACE</i>	École Pierre-Dupuy	Hochelaga-Maisonneuve	Scott Harber
<i>PROJET-PILOTE JEUNESSE 4 MURALES GRAFFITI</i>	Ruelle verte (Laurier/Parc) 3900, rue St-André/Napoléon 21, rue Bagg HLM de Mentana	P-M-R	Monk.E (dir. artistique) Herezy Peru
<i>PROJET EMBELLISSEMENT RUELLES VERTES ROSEMONT 8 MURALES GRAFFITI</i>	Ruelles vertes	Rosemont	Aloke MAJ Moes Monk.E Zema Patio Peru Vilks



LES CONTEURS, 50 ans de l'École nationale de théâtre, ©Richard Morin pour MU, 2011